



Montréal, le 22 décembre 2016



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.562

Monsieur,

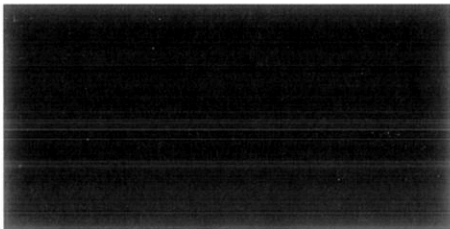
La présente faite suite à votre demande d'accès à l'information.

Vous trouverez sous pli le *Rapport d'élaboration du programme d'accès à l'égalité en emploi* ainsi que la partie 1 du *Rapport d'implantation du programme d'égalité en emploi* élagués des informations confidentielles en vertu des articles 21, 22, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi).

Quant aux autres informations demandées, nous ne pouvons vous y donner accès puisqu'elles sont confidentielles en vertu des articles 21, 22, 37 et 39 de la Loi.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, veuillez trouver ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniël Collette, avocat
Directeur du Secrétariat corporatif et
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

IB/mjm

P. J.